

Pour diffusion immédiate

L'ABOLITION DU PROJET DE TATOUAGE SÉCURITAIRE EN PRISON : UNE DÉCISION IRRRESPONSABLE, SELON LE RÉSEAU JURIDIQUE

TORONTO, 4 décembre 2006 — L'abolition du programme pilote de tatouage sécuritaire dans les prisons canadiennes est un choix irresponsable sur le plan fiscal, et menace la santé publique et les droits humains, a déclaré aujourd'hui le Réseau juridique canadien VIH/sida.

« Le gouvernement fédéral dit qu'il n'est présentement pas disposé à financer le tatouage sécuritaire en prison », a noté Joanne Csete, directrice générale du Réseau juridique. « Cela signifie que l'argent des contribuables sera dépensé plus tard en traitements pour des infections par le VIH et le virus de l'hépatite C (VHC) qui auraient pu être évitées. »

Au Canada, les détenus sont de sept à dix fois plus susceptibles de vivre avec le VIH que le reste de la population. Cela est dû en partie à l'absence de matériel stérile de tatouage. Les détenus fabriquent des aiguilles et des encres de tatouage qu'ils réutilisent et partagent, ce qui accroît le risque de transmission du VIH et du VHC.

Dès 1994, le Comité d'experts sur le sida et les prisons (créé par le Service correctionnel du Canada) recommandait des programmes de tatouage sécuritaire en prison pour remédier à ce problème. En 2005, le Service correctionnel du Canada a amorcé un projet pilote de tatouage sécuritaire dans six prisons fédérales. Mais plus tôt aujourd'hui, le ministre de la Santé publique, M. Stockwell Day, a annulé ce programme, avant même que l'évaluation finale en soit complétée.

« Où sont les données qui appuient cette décision? Quels sont les faits et chiffres qui démontrent que c'est une saine politique publique? », a demandé Mme Csete.

« Les détenus sont condamnés à purger une peine en prison, mais non à contracter des infections potentiellement mortelles », a-t-elle conclu. « Étant donné que la plupart d'entre eux retournent dans la communauté, c'est une

importante préoccupation de santé publique. L'introduction immédiate du tatouage sécuritaire en prison serait justifiée, pour éviter d'éventuelles infections. »

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Il est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques, éthiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Available in English

Leon Mar
Directeur des communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 228)
Courriel : lmr@aidslaw.ca
Site Internet : www.aidslaw.ca